

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22/06/2009 à la maison des services et des associations

Nombres de membres :

- Afférents au bureau : 24
- Présents :18

L'an 2009 et le 22 Juin à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations sous la présidence de Jean-Marie HAAS, Président.

Présents : Mmes : CABIROL Mireille, WEISS Marie-Line, MM : BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, FUCHS Thierry, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, ISEL Roger, KREISS Alfred, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, WEISBECKER Jean

Excusé(s) : Mme FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CONUECAR Nestor, MARTIN Etienne, MEYER Charles, SIBLER Alphonse

Invité(s) :MM : FABACHER Edmond, SCHNEIDER Dominique

Date de convocation : 16/06/2009

Date d'affichage : 16/06/2009

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. BERTRAND Jean-Louis, 7^e vice-président, est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du bureau du 18.05.2009.
- Attribution de subventions "entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial".
- OPAH : Versement de subventions.
- INFO.2009 B : Préparation du prochain conseil communautaire.
- INFO.2009 B : Divers

Approbation du compte-rendu du bureau du 18.05.2009.

Le compte-rendu a été envoyé avec l'invitation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

010.2009 B : Attribution de subventions "entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2008 du 22 septembre 2008 : « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 17 juin 2009,

Entendu l'exposé du vice président M. Rutsch,

le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

- Peinture

460 € (200 m² x 2,3 €) à René WILD (Preuschedorf)

- Couverture

728,50 € (235 m² x 3,1 €) à Alfred HAUSHALTER (Merwiller-Pechelbronn)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

Le bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une aide pour les travaux de :

- Peinture

1035 € (450 m² x 2,3 €) à Claude MEYER (Woerth)

011.2009 B : OPAH : Versement de subventions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2008 du 22 septembre 2008 : « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération n° 008/2006 du conseil communautaire de la communauté de commune de la vallée de la Sauer du 20 février 2006 approuvant les objectifs de réalisation de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) tels que définis par l'étude pré-opérationnelle conduite sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu le dispositif d'OPAH,

Vu la délibération n°059/2008 du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn du 09 juin 2008 déléguant au bureau la fixation du montant et le versement des aides « OPAH » aux particuliers, sur avis de la commission d'attribution des aides,

Considérant les dossiers de demande de subvention établis par le bureau d'étude C.E.R.V.E.A.U., dans le cadre de sa mission de suivi-animation de l'OPAH, au vu des fiches de calcul au paiement de l'ANAH,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 17 juin 2009,

Entendu l'exposé du vice président M. Rutsch,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accorder les aides comme suit : Propriétaires bailleurs

40,00 € (prime pour mise en place d'1 fenêtre à isolation renforcée- 40€/unité)

3 390,60 € (réhabilitation logement, 10% de l'assiette subventionnable arrêtée à 33 906,00 €)

1 500 € (réalisation de travaux d'économie d'énergie préconisés par une visite énergétique, 10% de l'assiette subventionnable arrêtée à 15 000 €)

soit 4 930,60 € à Marie-Anne Zimmermann, LEMBACH (logements à Lembach)

1 800,00 € (prime pour mise en place de 4 PAC air/eau – 450€/unité)
1 160,00 € (prime pour mise en place de 29 fenêtres à isolation renforcée - 40€/unité)
15 768,00 € (réhabilitation logement, 10% de l'assiette subventionnable arrêtee à 157 680,00 €)
1 500 € (réalisation de travaux d'économie d'énergie préconisés par une visite énergétique, 10% de l'assiette subventionnable arrêtee à 15 000 €)
soit 20 228,00 € à Freddy Braconnier, MORSEBRONN-LES-BAINS (logements à Hegney)

INFO.2009 B : Préparation du prochain conseil communautaire.

Le 6 juillet 2009, à 19h30 à la maison des services et des associations à Durrenbach.
Ordre du jour prévisionnel :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Communication des comptes rendus des derniers bureaux,
- Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire,

PLAN DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Intervention du PNRVN
- Actualisation du plan de développement durable : agenda 21,
- Plan climat : validation de la démarche,
- Diagnostic partagé enfance jeunesse : validation de la démarche conjointe CCSP-communes

OPERATIONS

- Projet touristique Pechelbronn : convention avec la SAFER,
- Convention CAUE pour étude MDSE (scénarios et évaluation financière),

STATUTS

- Transfert de compétences (zone commerciale centre bourg centre et locaux star auto entrée nord du bourg centre).
- Divers.

Les différents points prévus à l'ordre du jour sont présentés et explicités.

Le point relatif au transfert de compétence est mis aux voix. Les élus décident à la majorité de présenter les deux transferts au conseil.

INFO.2009 B : Divers

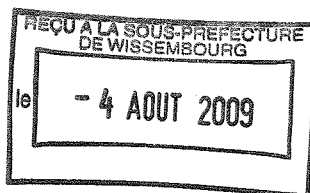
- 8 juillet : réunion d'information OCM.
- Question (récurrente) relative à l'entretien des terrains de football, au sujet de la reconduction de l'opération de remise à niveau des terrains par la communauté de communes.

Compte-rendu de la réunion du bureau à la maison des services et des associations le 22/06/2009.

Le vice président Kreiss étudie la question, précisant que :

- l'opération initiale tait unique et ne concernait pas l'entretien des terrains mais une remise à niveau,
- une démarche intercommunale est attendue de la part des clubs (à l'image de l'ECMU ou de l'ASVS).

Le président souhaite que la commission compétence étudie les opérations possibles en élargissant la réflexion sur les autres associations sportives locales.



Fait à Durrenbach, le 22/07/2009

Le secrétaire de séance
M. BERTRAND Jean-Louis

A handwritten signature consisting of several vertical lines and a horizontal stroke, appearing as a scribble.

Le président,
Jean-Marie HAAS

A handwritten signature with a large, stylized loop and a long horizontal stroke.

